La coopération transfrontière comme outil de prévention des conflits liés à l'eau

Francesca Bernardini

Secrétaire de la Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Les ressources en eau sont essentiellement transfrontières

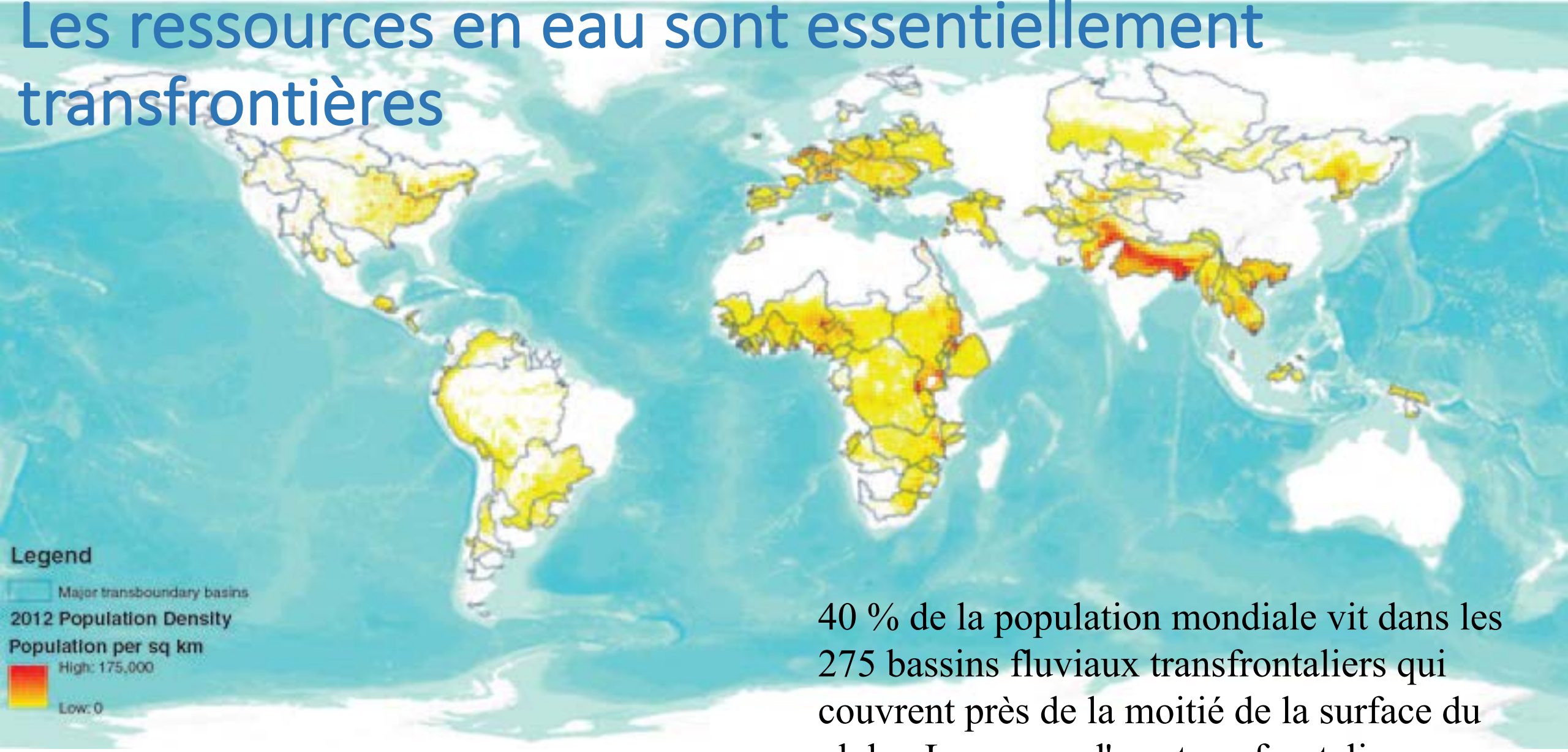

Source: World Bank

40 % de la population mondiale vit dans les 275 bassins fluviaux transfrontaliers qui couvrent près de la moitié de la surface du globe. Les cours d'eau transfrontaliers représentent 60% des flux d'eau douce dans le monde.

Les causes possibles de conflits sur l'eau

Des facteurs naturels et humains

- L'inégalité dans l'approvisionnement naturel
- La croissance démographique
- Les impacts de changements climatiques
- La dégradation des ressources en eau

1. La coopération transfrontière dans le domaine de l'eau prévient les conflits et consolide la paix dans les situations post conflit

- Le droit international de l'eau (à l'échelle universelle, régionale et sous régionale) établit des principes qui profitent à tous les Etats riverains et assurent la prévisibilité.

⇒ Instrument de diplomatie préventive et de renforcement de la confiance entre Etats riverains

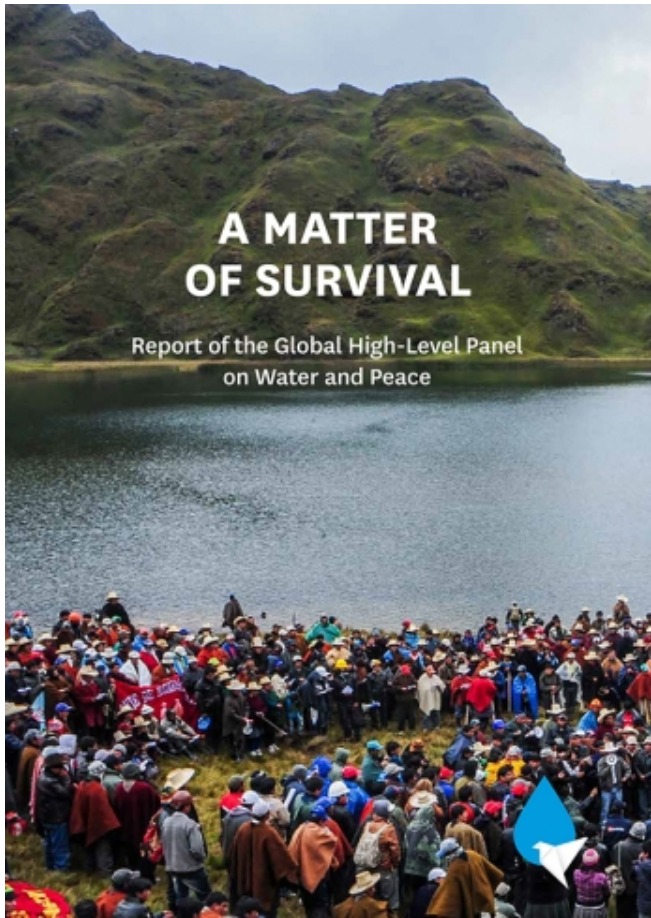

La coopération transfrontière prévient les conflits

- Deux conventions mondiales, la Convention de New York de 1997 et la Convention d'Helsinki de 1992 ont consolidé les principes qui sous-tendent l'actuel droit international de l'eau.

- Les deux Convention offrent à chacun des États riverains (ou à un certain nombre d'États riverains) une base pour un partage juste et équitable des cours d'eau et, en même temps, soulignent le devoir de ne pas causer de dommage signicatifs ainsi que celui de coopérer, y compris par l'échange d'informations, la protection des écosystèmes et le règlement pacifique des différends

- La Convention de la CEEAC s'appuie sur ces instruments universellement reconnus (voir Préambule de la Convention)

La coopération transfrontière prévient les conflits

- Les mécanismes de coopération dans le domaine de l'eau constituent un moyen viable vers la paix.
  (CBLT, OMVS, Comité du Mékong, Commission de la Sava)

- La conclusion d'accords et la création de dispositifs institutionnels sont des éléments importants de cette coopération transfrontière au niveau universel. La Convention de la CEEAC privilégie ces mécanismes (voir par exemple Section 2 de la Convention de la CEEAC)

2. La coopération transfrontière génère des bénéfices qui stabilisent les sociétés

- **Avantages économiques**

✓Activité et productivité accrues dans les secteurs économiques (aquaculture, agriculture irriguée, activité minière, production d'énergie, production industrielle, tourisme axé sur la nature)

✓Réduction du coût des activités productives

✓Réduction des répercussions économiques liés à l'eau qui peuvent causer des dommages économiques importants(inondations, sécheresses)

2. La coopération transfrontière génère des bénéfices qui stabilisent les sociétés

- **Avantages sociaux et environnementaux**
  - ✓Impact sanitaires de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la réduction du risque de catastrophes liées à l'eau
  - ✓Impacts sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté des avantages économiques
  - ✓L'élargissement de l'accès aux services de base (tels que l'alimentation en eau et en électricité)
  - ✓Amélioration de l'intégrité écologique et réduction de la dégradation des habitats et de la perte de la biodiversité
  - ✓Renforcement des connaissances scientifiques sur l'état hydrique

2. La coopération transfrontière génère des bénéfices qui stabilisent les sociétés

- **Avantages de la coopération économique régionale**

✓Développement des marchés régionaux de biens, de services et du travail

✓Augmentation des investissements transfrontaliers

✓Développement des réseaux d'infrastructures transnationaux

2. La coopération transfrontière génère des bénéfices qui stabilisent les sociétés

- **Avantages en matière de maintien de la paix et de la sécurité**
  - ✓Amélioration de la stabilité géopolitique et renforcement des relations diplomatiques
  - ✓Nouvelles possibilités découlant de la confiance accrue (initiatives et investissements conjoints)
  - ✓Réduction du risque de conflit et évitement des coûts associés et économies liées à la réduction des dépenses militaires
  - ✓Création d'une identité au niveau du bassin
  - ✓Les mécanismes institutionnels élaborés dans le cadre de la coopération transfrontière sont essentiels à la réalisation des avantages en matière de paix et de sécurité (CBLT, SADC)

2. La coopération transfrontière génère des bénéfices qui stabilisent les sociétés

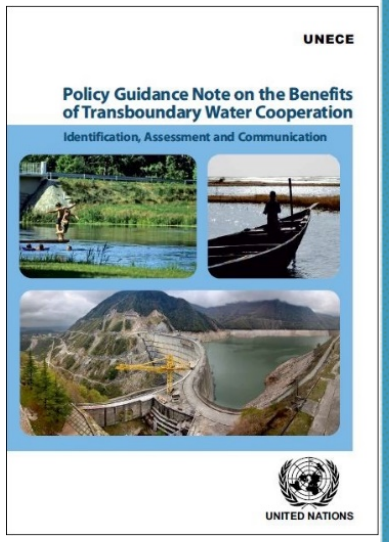

Origin of benefits	*Avantages pour les activités économiques*	*Avantages au-delà des activités économiques*
Amélioration de la gestion de l'eau	**Avantages économiques** Activité et productivité accrues dans les secteurs économiques (aquaculture, agriculture irriguée, activité minière, production d'énergie, production industrielle, tourisme axé sur la nature) Réduction du coût des activités productives Réduction des répercussions économiques des risques liés à l'eau (inondations, sécheresses) Plus-value foncière	**Avantages sociaux et environnementaux** Impacts sanitaires de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la réduction du risque de catastrophes liées à l'eau. Impacts sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté des avantages économiques Élargissement de l'accès aux services (tels que l'alimentation en eau et en électricité) Satisfaction accrue liée à la sauvegarde du patrimoine culturel ou à l'accès aux activités de loisirs. Amélioration de l'intégrité écologique et réduction de la dégradation des habitats et de la perte de biodiversité Renforcement des connaissances scientifiques sur l'état hydrique
Renforcement de la confiance	**Avantages de la coopération économique régionale** Développement des marchés régionaux de biens, de services et du travail Augmentation des investissements transfrontaliers Développement des réseaux d'infrastructures transnationaux	**Avantages en matière de paix et de sécurité** Renforcement du droit international Amélioration de la stabilité géopolitique et renforcement des relations diplomatiques Nouvelles possibilités découlant de la confiance accrue (initiatives et investissements conjoints) Réduction du risque de conflit et évitement des coûts associés, et économies liées à la réduction des dépenses militaires Création d'une identité au niveau du bassin

Application au :

- Drin
- Bassin de l'Okavango
- Sio-Malaba-Malakisi
- Système aquifère du Sahara occidental septentrional

Atelier mondial 6 - 7 Février 2018

Merci pour votre attention!

Pour plus d'information

http://unece.org/env/water

Francesca.Bernardini@unece.org

Water.convention@unece.org